

**OBJET REMPLACEMENT D'UNE ELUE DEMISSIONNAIRE
AU SEIN DE LA COMMISSION « CULTURE / JEUNESSE / SPORT »**

Par Délibération n° 08/2-02 du 10 avril 2008 et en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez procédé à la composition des Commissions Municipales, laquelle a été partiellement modifiée par Délibération n° 12/5-21 du 29 septembre 2012 pour ce qui concerne les Commissions « Projet Educatif Global » et « Culture / Jeunesse / Sport », comme suit :

AFFAIRE GENERALE / ENTREPRISE MUNICIPALE	Jean-François HOAREAU	PROJET EDUCATIF GLOBAL	Brigitte ADAME
	Alain ARMAND		Claude BRISSAC-FERAL
	Gérard FRANCOISE		Nathalie CECILERY
	Hajasoa PICARD		Salama AHAMADI
	Gérald MAILLOT		Virgile KICHENIN
	René-Paul VICTORIA		Jean-Michel BARDIERE

SOLIDARITES	Monique ORPHE	CULTURE / JEUNESSE / SPORT	Alain COUDERC
	Marie-Annick ANDAMAYE		Stéphanie TOQUET
	Danielle VICTORIA RETOURNAT		Hajasoa PICARD
	Nicole HUMBLLOT		René Louis PESTEL
	Marylise ISIDORE		Hélyette PELTIER
	Patricia SALIMINA		Claudine CHEFIARE

AMENAGEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE	Edmond LAURET	ECONOMIE MARCHANDE / ECONOMIE SOLIDAIRE	Mohammad CASSIM-CADJEE
	Jacques LOWINSKY		Philippe NAILLET
	Jean-Pierre ESPERET		Gino PONIN-BALLOM
	Frédéric VARONDIN		Maximilien ASSABY
	François JAVEL		Rose Blanche LOUISE
	Serge HOARAU		Iqbal INGAR

Aujourd'hui, Madame Hajasoa PICARD ayant souhaité démissionner de la Commission « Culture / Jeunesse / Sport », je vous demande de pourvoir à son remplacement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12630-A-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE

**OBJET REMPLACEMENT D'UNE ELUE DEMISSIONNAIRE
AU SEIN DE LA COMMISSION « CULTURE / JEUNESSE / SPORT »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-21 (alinéa 4) ;

Vu la Délibération n°08/2-02 du Conseil Municipal en séance du 10 avril 2008 portant composition des Commissions ;

Vu la Délibération n° 12/5-21 du Conseil Municipal en séance du 29 septembre 2012 portant remplacement d'élues démissionnaires au sein des Commission « Projet Educatif Global » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Considérant la démission de Madame Hajasoa PICARD de la Commission « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur le RAPPORT N°12/6-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur HOAREAU Jean-François, 2ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 En vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 (alinéa 4) susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination à opérer.

ARTICLE 2 Désigne Madame BAREIGTS Ericka pour siéger au sein de la Commission « Culture / Jeunesse / Sport » (en remplacement de Madame Hajasoa PICARD, démissionnaire de ce poste).

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121117-12630-B-DE
Date de réception préfecture : 23/11/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
20/11/2012



Gilbert ANNETTE